



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



S'INFORMER - S'INSCRIRE - S'ENGAGER

LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Séjour de cohésion du 21 juin au 2 juillet 2021

DOSSIER DE PRESSE



#SNUjyvais

snu.gouv.fr

LE SNU NE SE
RACONTE PAS,
IL SE VIT !

ÉDITO



En juin 2021, 18 000 jeunes entre 15 et 17 ans participeront au Service national universel (SNU), qui est la dernière étape de la formation des élèves avant l'acquisition de leurs pouvoirs civiques.

Le SNU est un temps de rencontre et de cohésion de toute la jeunesse autour des valeurs de la République, une période de découverte pour donner envie à chacun de s'engager à sa majorité. Ouvert à tous, il est l'occasion de découvrir un autre territoire, et de rencontrer des jeunes venant d'autres horizons, issus de filière générale, technologique, professionnelle, parfois en dehors du système scolaire.

Du 21 juin au 2 juillet, dans leur séjour de cohésion, les jeunes se retrouveront autour des rites républicains hérités de notre histoire et prendront part à des activités collectives variées : du sport bien sûr, mais également une sensibilisation aux gestes de premiers secours, à la sécurité routière, la découverte des enjeux de Défense nationale, ou encore ceux du patrimoine et du développement durable. Au-delà de cette vocation collective, le SNU est aussi un tremplin vers l'orientation et l'insertion professionnelle et constitue par-là une mesure d'égalité des chances qui concernera à terme chaque jeune Français.

Je souhaite à tous nos jeunes du SNU 2021 un excellent séjour de cohésion.

Jean-Michel Blanquer

Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports



ÉDITO



Ce lundi 21 juin débiteront les deux semaines de l'édition 2021 des séjours de cohésion du Service national universel (SNU).

Après une première expérimentation en 2019 ayant rassemblé 2 000 jeunes dans 13 départements pilotes et une édition 2020 fortement perturbée par la crise sanitaire, **nous allons cette année déployer le SNU sur l'ensemble du territoire pour la première fois. Ils sont 18 000 jeunes attendus dans les 122 centres désignés pour accueillir les séjours de cohésion.**

Depuis mars 2020, le quotidien des Français a été fortement bouleversé. Pour les jeunes, ces 15 mois ont été éprouvants, mais ils ont été formidables de résilience, d'engagement et d'adaptation. À la veille du début de la période estivale, nous sommes heureux de pouvoir offrir à plusieurs milliers de volontaires cette expérience nouvelle.

Le SNU est un engagement présidentiel. Ce temps nouveau a vocation, d'ici quelques années, à concerner tous les jeunes Français entre 15 et 17 ans. Il poursuit un objectif de renforcement de la cohésion nationale et de mixités sociale et territoriale à travers la rencontre de jeunes d'horizons variés. Je suis très heureuse que la mobilisation sans faille des services de l'Etat et de nos partenaires permette cette nouvelle étape de la montée en charge du SNU.

C'est un moment qui comptera dans la vie de tout jeune citoyen.

Les jeunes qui se sont inscrits cette année ont des parcours divers et sont le reflet de la démarche inclusive du SNU : une majorité d'entre eux sont scolarisés dans des filières générale, technologique, professionnelle, agricole. D'autres sont décrocheurs, inscrits en mission locale ou apprentis. Certains sont en situation de handicap. Ils ont grandi et vivent dans des territoires urbains, péri-urbains et ruraux.

Je crois fondamentalement que ces rencontres entre des histoires et des parcours différents, le contact avec les intervenants - acteurs engagés au service de l'intérêt général d'où qu'ils viennent - ouvriront leurs horizons. Ces rencontres contribueront à renforcer la compréhension mutuelle et à favoriser leur engagement dans la société. À créer de nouveaux liens, tout simplement.

Sport, cohésion autour des symboles républicains, formation aux gestes de premiers secours, sensibilisation aux enjeux de Défense, de transition écologique, d'accès au droit, de citoyenneté ou temps de démocratie interne sont autant d'exemples de l'expérience collective que pourront vivre ces jeunes volontaires, tous affectés en dehors de leur département de résidence.

Nous avons pensé le SNU comme un dispositif d'entrée active dans la citoyenneté pour les jeunes avec la découverte des différents engagements possibles dans la société (Service civique, junior associations, réserves des corps, jeunes sapeurs-pompiers, etc.) et d'acteurs nationaux comme locaux au service de l'intérêt général (services de l'Etat, des collectivités et associations). Le SNU est un temps de République en actes, complémentaire du parcours de chaque jeune.

Convaincue que cohésion et engagement se nourrissent mutuellement, notre ambition est de voir naître de nouvelles envies de s'engager durablement dans la société.

Je souhaite un excellent séjour de cohésion aux volontaires !

Sarah El Haïry

Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, chargée de la Jeunesse et de l'Engagement



LE SNU : PROMOTION 2021

Le Service national universel (SNU) est un projet structurant pour la jeunesse, voulu par le président de la République et complémentaire de l'instruction obligatoire. Le dispositif vise à faire découvrir aux jeunes de nouveaux horizons, que ce soit en termes de territoires, de personnes, d'activités ou d'engagement. Il s'agit de leur proposer une aventure inclusive et universelle pour donner aux jeunes les clés de leur avenir commun. Pour la première fois, au moins un séjour de cohésion sera organisé dans tous les départements du pays.

Les objectifs

Sa mise en œuvre poursuit les objectifs suivants :

1. accroître la cohésion et la résilience de la Nation en développant une culture de l'engagement ;
2. garantir un brassage social et territorial ;
3. renforcer l'orientation et l'accompagnement des jeunes dans la construction de leur parcours personnel et professionnel ;
4. valoriser les territoires, leurs dynamiques et leur patrimoine culturel et naturel.

Le rappel du dispositif

Du 21 juin au 2 juillet 2021, près de **18 000 jeunes volontaires** âgés de 15 à 17 ans participeront à la deuxième édition du séjour de cohésion du SNU, pour la première fois dans tous les départements de France, dans l'Hexagone et dans les outre-mer. C'est une véritable montée en puissance du dispositif. En 2019, le SNU était lancé avec 2 000 volontaires dans 13 départements pilotes.

En 2020, en raison de la crise sanitaire, seuls 75 volontaires ont pu effectuer leur séjour de cohésion en Nouvelle-Calédonie, territoire alors épargné par la crise sanitaire.

À terme, notre ambition est de généraliser le SNU afin qu'il puisse concerner l'ensemble d'une classe d'âge. La Journée défense et citoyenneté sera intégrée au séjour de cohésion.

Le séjour de cohésion de deux semaines en hébergement collectif a été pensé comme un temps pédagogique et d'ouverture permettant la mise en œuvre concrète de la citoyenneté, de la cohésion et de l'autonomie au contact de jeunes aux profils variés.

Les participants sont **représentatifs de la diversité de notre jeunesse** : scolarisés dans des filières générale, technologique, professionnelle, agricole. D'autres sont décrocheurs, inscrits en mission locale ou apprentis. Certains sont en situation de handicap. Ils ont grandi et vivent dans des territoires urbains, péri-urbains et ruraux.

Au cours de ce séjour, **les jeunes volontaires participeront à des activités collectives variées et bénéficieront de bilans individuels** (détection de l'illettrisme, bilan de compétences, notamment numériques, etc.).

Le SNU représente, pour de nombreux volontaires, une expérience inédite de vie. Parmi les 2 000 volontaires de la promotion 2019, 1 jeune sur 2 voyageait pour la première fois hors de sa ville de résidence sans être accompagné de ses parents ou de ses enseignants.

Cette année, en raison de la crise sanitaire, la mobilité sera prioritairement intrarégionale. Nous avons souhaité assurer un brassage territorial minimum d'une part, une affectation des volontaires hors de leur département de résidence d'autre part.

Certains jeunes peuvent également percevoir le séjour de cohésion du SNU comme une occasion de s'ouvrir à la suite d'expériences de vie plus ou moins douloureuses. L'effet de groupe, l'éloignement de la famille et des amis, les thématiques abordées et la bienveillance de l'encadrement favorisent une parole différente des temps scolaires ou de loisirs. **Le SNU se veut ainsi un moment privilégié dans la construction du parcours du jeune volontaire.**

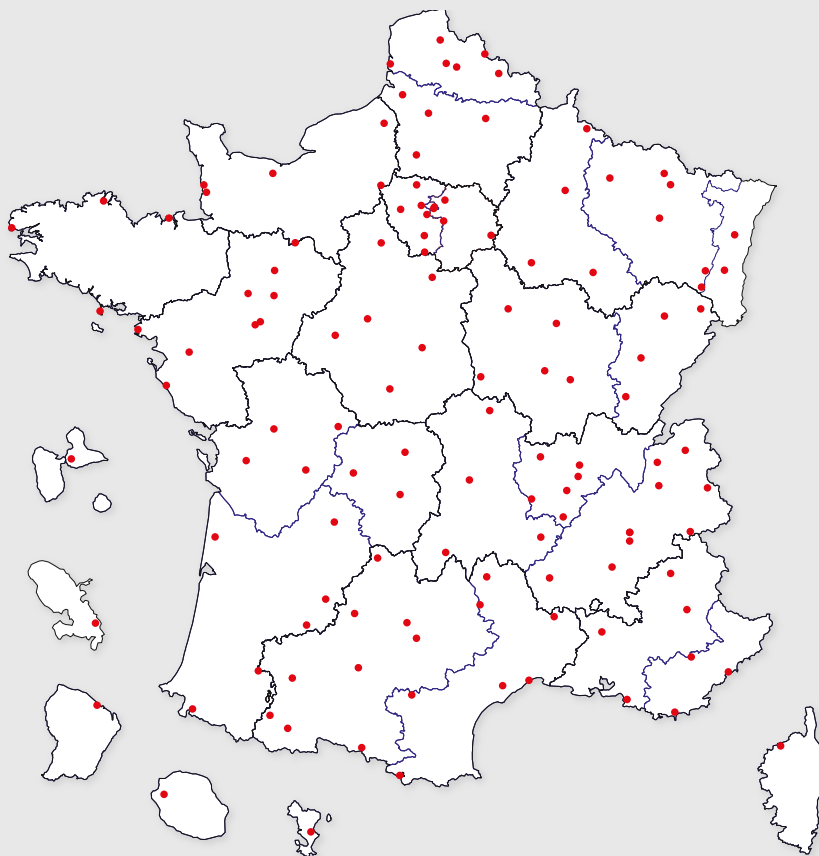
À la suite de cette première phase, les jeunes volontaires réaliseront une mission d'intérêt général (MIG) d'une durée de deux semaines également, entre juillet 2021 et juin 2022.

En novembre 2019, l'Injep a réalisé une évaluation scientifique du dispositif au travers d'une double étude quantitative, via un questionnaire auxquels 1 809 jeunes volontaires, ont répondu ; et qualitative, grâce à 269 entretiens réalisés avec des jeunes et 272 entretiens avec des adultes encadrants ou intervenants. **94 % des jeunes se disaient satisfaits de ce séjour de cohésion.** La mixité sociale et territoriale et les activités physiques de cohésion ont été particulièrement plébiscitées. Une nouvelle évaluation du dispositif par l'Injep est prévue en 2021.
[Retrouvez ici l'ensemble des résultats de l'évaluation.](#)

Chiffres clés sur le SNU en 2021

- **18 000 jeunes volontaires** âgés de 15 à 17 ans.
- **122 centres SNU répartis sur 144 sites** avec au moins 1 centre par département ; installés dans des internats, des centres de vacances, etc.
- **Du 21 juin au 2 juillet : 12 jours de vie en collectivité**, majoritairement dans un autre département que leur département de résidence.
- **3,8 % des jeunes volontaires se déclarent en situation de handicap** : 2,9% bénéficient d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) et 4,5% d'un projet d'accueil individualisé (PAI).
- **5,1 % des jeunes volontaires sont issus des quartiers prioritaires** de la ville (QPV) et 36 % des zones rurales ou très rurales.
- **55 % des volontaires sont des jeunes filles.**
- Des activités structurées autour de **7 thématiques.**
- **84 heures de mission d'intérêt général (MIG)**, à réaliser dans l'année qui suit le séjour de cohésion au sein d'un service public, d'une association, d'une collectivité, d'un corps en uniforme, etc.
- **Environ 3 000 cadres** (équipes de direction/cadres de compagnie/tuteurs de maisonnées).
- **Un coût de 2 200 euros** par jeune pris en charge pour les 12 jours.

Les centres SNU 2021



Des ambassadeurs pour chaque région

Sarah El Haïry, secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement, a lancé un appel à candidatures ouvert à tous les candidats, en mars dernier, sur les réseaux sociaux. Ce concours a abouti à la désignation de 15 ambassadeurs régionaux. Chacun d'entre eux fait partie des volontaires qui vont effectuer leur séjour de cohésion cette année.

Les ambassadeurs sont les porte-voix du SNU sur leur territoire et les relais des jeunes volontaires de leur promotion. Ils en sont ainsi les référents tout au long de l'expérience :

- ils recueillent leur ressenti durant les deux semaines du séjour de cohésion ;
- ils représentent leur promotion auprès des médias ou lors des journées locales de présentation du SNU.

« Je me réjouis de proposer à l'intégralité des volontaires de la promotion 2021 l'opportunité de devenir porte-voix du Service national universel sur leur territoire. C'est une mission importante que de représenter sa génération SNU. Les jeunes sont nombreux à s'engager depuis un an et je souhaite aussi leur donner cette possibilité de s'impliquer encore davantage vis-à-vis de leurs camarades dans le cadre du SNU. Dans plusieurs années – le bilan du SNU généralisé comme souhaité par le président de la République – ces ambassadeurs auront eu un rôle important de précurseur. » a déclaré Sarah El Haïry, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, chargée de la Jeunesse et de l'Engagement.

Retrouvez l'ensemble des ambassadeurs SNU de la cohorte 2021 [ici](#).

ZOOM SUR LE SÉJOUR DE COHÉSION

Pour que les jeunes puissent vivre pleinement leur séjour, il était important de penser un projet de centre cohérent, partagé par tous et incluant un programme d'activités adapté à l'ensemble des volontaires. Ces activités sont prioritairement construites afin de permettre aux jeunes de vivre une expérience, loin du cours magistral, en favorisant la parole, l'écoute et la mise en situation.

Un programme pédagogique et éducatif privilégiant les actions concrètes

Les activités partent de l'expérience des jeunes et sont ouvertes à la mise en situation. Si elles prennent des formes diverses, elles sont toutes – à l'exclusion des bilans individuels – collectives et participatives : activités physiques en pleine nature, visites de sites, partages de témoignages avec d'autres jeunes engagés, échanges avec des témoins et des experts engagés, etc.

La découverte de l'engagement et le développement des comportements écocitoyens sont les fils rouges des séjours de cohésion : réflexion sur l'exemplarité, démarche active des jeunes, actions conduisant à la remise d'un passeport

de l'éco-citoyenneté pendant la cérémonie de clôture, etc.

L'ensemble des activités devra permettre aux jeunes de se projeter vers les deux phases suivantes du SNU : **la deuxième phase obligatoire de MIG et la troisième phase, facultative, d'engagement volontaire pour ainsi répondre à l'objectif de renforcement de la culture de l'engagement.**

7 thématiques obligatoires pendant le séjour de cohésion

Les activités du séjour de cohésion sont structurées autour de 7 thématiques communes à tous les centres. L'enjeu principal de la construction du programme d'activité consiste à assurer la cohérence entre les activités proposées d'une part et à assurer la complémentarité des cultures professionnelles représentées dans l'encadrement du SNU d'autre part. En effet, la synergie des méthodes issues de l'éducation nationale, de l'éducation populaire et des corps en uniforme fait en soi du SNU un lieu et un moment nouveau, qui doit rendre tangible cette complémentarité. Le programme d'activités est donc construit dans une logique transversale et cohérente, pour éviter l'écueil d'une succession d'activités sans lien les unes avec les autres.

Les 7 grandes thématiques sont les suivantes :

- **Activités physiques, sportives et de cohésion**

- Exemples : activités sportives variées basées sur l'esprit de cohésion et non de performance, un module obligatoire d'autodéfense, étude de cas sur le rôle de l'arbitre dans le sport, etc.

- **Autonomie : mobilité, connaissance des services publics, accès aux droits et promotion de la santé**

- Exemples : apprentissage des principaux services publics, études de cas concrets, organisation de visites (centre des impôts, mairie, etc.), module d'initiation au Code de la route, sensibilisation aux enjeux de santé, etc.

- **Citoyenneté et institutions nationales et européennes**

- Exemples : sensibilisation aux valeurs de la République française (liberté, égalité, fraternité) et au modèle républicain, à la laïcité, à l'égalité femme/homme, à la connaissance des droits et devoirs, à la lutte contre le cyber-harcèlement, etc.

- **Culture et patrimoine**

- Exemples : découverte du patrimoine historique et culturel local, visite d'un site culturel et restitution collective, pratique artistique (chorale, etc.).

- **Découverte de l'engagement**

- Exemples : sensibilisation aux différentes formes d'engagement par la présentation des dispositifs et la rencontre via des forums de l'engagement.

- **Défense, sécurité et résilience nationales**

2 modules obligatoires d'une journée chacun : le module Défense et mémoire organisé par le ministère des Armées, le module Sécurité intérieure, en collaboration avec le ministère de l'Intérieur.

- **Développement durable et transition écologique et solidaire**

- Exemples : visite de sites protégés, participation à des activités concrètes de protection de l'environnement (tri des déchets, nettoyage de plages etc.), études de cas contextualisées, sensibilisation aux éco-gestes.

Ces 7 thématiques ont fait l'objet d'un cadrage transmis aux équipes-projets des départements chargées d'élaborer les programmes. Les chefs de projets ont ainsi construit un programme respectant :

- 6 modules obligatoires déclinés de façon similaire dans tous les départements ;
- les bilans personnels ;
- des activités transversales élaborées par les départements eux-mêmes et prenant en compte la spécificité des territoires et des acteurs impliqués localement.

Les 6 modules obligatoires :

- un module bilan-découverte de compétences, afin de permettre aux jeunes volontaires d'identifier leurs potentiels et accompagner leur orientation ;
- un module Journée défense et mémoire, élaboré par le ministère des Armées pour mieux connaître les enjeux internationaux et de mémoire, la place de la France dans le monde, être sensibilisés aux bases de la résilience et découvrir le monde des armées et des corps en uniforme, relevant de la thématique Défense, sécurité et résilience nationales ;
- un module sécurité intérieure, élaboré en lien avec le ministère de l'Intérieur relevant de la thématique Défense, sécurité et résilience nationales ;
- un module sur la sensibilisation aux risques sur la route élaboré avec la délégation à la sécurité routière et relevant de la thématique Autonomie, connaissance des services publics et accès aux droits ;
- un module autodéfense assuré grâce à la participation de fédérations sportives ;
- un module promotion de la santé élaboré avec les services du ministère des Solidarités et de la Santé.

Les bilans personnels :

- un test de détection des difficultés de lecture ;
- un premier bilan-découverte de compétences visant à permettre aux jeunes volontaires d'identifier leurs potentiels et accompagner leur orientation.

Quelques temps forts à titre d'exemples

Dans les Côtes d'Armor (22)

24 volontaires du centre SNU du lycée agricole Pommerit seront au village départ de la 2^e étape du Tour de France de 9h00 à 13h30 le 27 juin, pour apporter un soutien logistique dans la zone de départ.

À Saint-Pierre-Quiberon (56)

Les 28 et 29 juin, les 100 volontaires du SNU embarqueront sur le grand voilier *Le Français*.

À Morbecque (62)

L'ensemble des volontaires se déplacera (140 jeunes et 34 encadrants) à Hazebrouck le 30 juin.

Au programme : parcours urbain de mémoire 14-18, aide et présence de volontaires SNU au centre de vaccination Covid, moments musicaux (artistes lyriques et pianistes), et, pour valoriser les circuits courts, appui au déjeuner en plein air composé de produits locaux du parc à Morbecque.

À La Réunion (974)

Les volontaires vont parcourir un tunnel de lave et devront réaliser une tâche ensemble dans cet environnement inhabituel qui leur permettra d'expérimenter le partage de décisions et l'entraide.

À Latour-de-Carol (66)

Les volontaires échangeront le 30 juin avec l'académicien Erik Orsenna sur l'écologie dans son ensemble et aussi sur les enjeux de l'eau potable sur la planète.


En Loire-Atlantique (44)

Les volontaires aborderont le thème du handicap en présence de l'athlète français multi-médaillés Mathis Daniel qui se prépare actuellement pour les jeux olympiques.

Les cérémonies de clôture auront lieu dans tous les centres à la fin du séjour.




Témoignages



Le plus beau souvenir du SNU pour moi était la cérémonie de clôture en présence d'un ancien combattant, c'était un moment très fort en émotion ! [...]

Fany
VOLONTAIRE 2019



J'ai vraiment aimé faire mon SNU ! Franchement, il faudrait que tout le monde y aille car c'est vraiment quelque chose d'extraordinaire !

Coraly
VOLONTAIRE 2019



J'ai créé ma mission d'intérêt général avec d'autres participants du SNU de mon lycée, nous avons organisé une collecte solidaire au sein de notre établissement scolaire. [...] Je voulais témoigner pour rassurer les jeunes qui n'arrivent pas toujours à trouver de MIG afin de leur dire qu'il y a toujours une solution si un organisme vous répond "non".

Erine
VOLONTAIRE 2020



J'ai réalisé mon séjour de cohésion en Guyane en 2019, comme nous n'avons pas les téléphones (ou très peu) il est donc très facile de se faire de nouveaux amis. L'un de mes plus beaux souvenirs reste tout de même la nuit passée dans la jungle en Guyane.

Antoine
VOLONTAIRE 2019



3

ORGANISATION D'UN CENTRE

Après application d'un protocole renforcé, un centre SNU accueille en moyenne 144 volontaires et 25 cadres et tuteurs (1 adulte pour 6 jeunes volontaires en moyenne). Le centre peut être hébergé dans un internat, un centre de vacances, un foyer de jeunes, etc. Le centre est divisé en 10 « maisonnées » de filles et 10 « maisonnées » de garçons maximum, afin de renforcer la cohésion et la responsabilité collectives.

Vie quotidienne

Les **maisonnées** constituent l'unité de vie courante. Elles **sont composées de 10 à 15 volontaires** et sont sous la direction d'un tuteur. Organisées autant que possible en chambrées, elles permettent d'accueillir des volontaires en situation de handicap ou porteurs d'une maladie chronique pour lesquels des aménagements spécifiques sont réalisés et garantissent ainsi leur confort et leur bonne participation au SNU.

Au sein de chaque maisonnée, **un tuteur**, cadre de proximité et doté d'une expérience d'encadrement des jeunes, est chargé de la cohésion collective, du suivi des activités quotidiennes et de l'animation des « conseils de maisonnées » quotidiens.

Le séjour est ponctué par l'inclusion régulière des symboles de la République et de la Nation, au premier rang desquels le lever des couleurs et le chant de l'hymne national. La vie collective permet de faire l'expérience d'une citoyenneté active, notamment au travers des conseils de maisonnées, organisés quotidiennement par les tuteurs et qui doivent permettre le débat entre les jeunes. Une cérémonie de clôture, présidée par les autorités locales est organisée en fin de séjour.

Les volontaires participent aux **tâches quotidiennes**, en roulement par maisonnée liées aux repas, au nettoyage et à la gestion des déchets ménagers. Les services comprennent également, autant que possible, une participation à l'organisation des activités ou à la réception des intervenants. Le développement d'un comportement écocitoyen est encouragé pendant le séjour.

Les centres sont dotés d'un règlement intérieur porté à la connaissance des participants et de leur famille, et affiché dans chaque chambre. Le règlement détaille en particulier les horaires, les modalités des levers et des couchers, et la discipline générale. **L'usage des téléphones portables est strictement limité aux temps libres.**

Le règlement intérieur des centres garantit **le respect du principe de laïcité**. Des espaces spécifiques peuvent être aménagés dans les centres d'hébergement pour permettre le recueillement individuel. Les services de restauration proposent à chaque repas la possibilité de manger de la viande ou non.

Pour développer un sentiment d'appartenance, les volontaires sont dotés d'une **tenue commune**. L'ensemble des encadrants et des volontaires porteront une **tenue réglementaire SNU**.

Exemple d'une journée type :

- une cérémonie de lever des couleurs avec le chant de *La Marseillaise* chaque matin ;
- des activités collectives le matin et l'après-midi ;
- des repas pris en commun ;
- un temps libre en fin de journée ;
- des temps de démocratie en soirée pour échanger sur le séjour mais aussi permettre à chacun de s'exprimer et débattre sur des thèmes d'actualité ;
- coucher à 22 h 30.

Encadrement

La direction du centre est assurée par une équipe de direction composée de trois cadres expérimentés :

- **un chef de centre** qui incarne l'autorité de l'État et donne du sens à l'ensemble du séjour de cohésion ;
- **un adjoint éducatif**, chargé des activités ;
- **un adjoint encadrement**, chargé de la direction et de la coordination des cadres.

Et de trois cadres spécialisés :

- un **cadre infirmier ou référent sanitaire** ;
- un **cadre gestionnaire** ;
- un **cadre cohésion et sport**.

Le taux d'encadrement est important : 1 adulte pour 6 jeunes en moyenne.

L'encadrement des compagnies est assuré par un binôme de cadres expérimentés. On distingue un capitaine de compagnie (chef de centre), chargé du dialogue avec l'équipe de direction et de l'animation de la compagnie, et un adjoint. Ce binôme est responsable de l'encadrement de la vie courante de la compagnie. Il dirige l'action des tuteurs et résout les éventuelles difficultés rencontrées par la compagnie, notamment disciplinaires.

Chaque maisonnée est animée par un tuteur, chargé de l'encadrement de proximité des volontaires. Placé sous l'autorité du capitaine de compagnie et de son adjoint, il fait vivre la discipline courante, mobilise les volontaires en vue des activités prévues et des services confiés à leur maisonnée, et s'assure de la bonne participation au quotidien des volontaires en situation de handicap ou présentant des problèmes de santé. Le tuteur crée les conditions propices à l'objectif de brassage et de cohésion, il veille à susciter un esprit d'appartenance, par exemple au travers de signes de reconnaissance de la maisonnée, qui peuvent faire l'objet d'activités dédiées.

Les cadres exercent dans le cadre du SNU une mission de service public et sont donc soumis à l'obligation de neutralité.

Protocole sanitaire

Le protocole sanitaire en vigueur pour les accueils collectifs de mineurs avec hébergement (ACM) sera appliqué dans l'ensemble des centres SNU.

Une FAQ est également disponible en ligne pour répondre aux questions sur les modalités d'application des mesures sanitaires en ACM.

Dans ce cadre, il est demandé par ailleurs aux volontaires :

- d'effectuer un **test PCR (de moins de 72 h) ou un test antigénique (de moins de 24 h)** avant le départ en centre. Ce test est **fortement recommandé** mais ne sera pas obligatoire, comme dans les autres ACM avec hébergement. Cette recommandation s'applique également aux encadrants ;
- de compléter en ligne avant le départ, le consentement relatif à l'utilisation de **deux autotests Covid pendant le séjour non-obligatoires mais fortement recommandés**. Les séances d'autotests seront réalisées sous l'encadrement d'un infirmier ou du référent sanitaire ;
- de télécharger la fiche sanitaire, de la compléter et de l'envoyer par voie postale sous pli confidentiel. **Le jeune doit être à jour de ses vaccins obligatoires** notamment ceux contre la diphtérie, le tétanos ou encore la polio. C'est une condition *sine qua none* pour la participation au séjour (réglementation des ACM) ;
- pour rappel, **un bilan de santé** pris en charge par l'Assurance maladie **doit être réalisé entre 15 et 16 ans**. Il est recommandé de le faire en amont du séjour mais il n'est pas obligatoire pour participer au séjour. Les jeunes qui n'ont pas réalisé ce bilan seront orientés vers un centre de santé de leur département d'origine pour qu'un bilan puisse être réalisé par un infirmier. Les parents en seront informés. Cette procédure a été élaborée en liaison avec le ministère des Solidarités et de la Santé et la CPAM ;
- il est également demandé de prévoir quatre masques jetables grand public, filtration supérieure à 90 % (ancienne catégorie 1) pour le trajet et **une boîte de 50 de ces masques** pour le séjour. Si besoin, des masques seront proposés aux jeunes qui n'en ont pas.

LA MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL : LA SECONDE PHASE DU SNU

Une fois le séjour de cohésion effectué, les volontaires réaliseront dans un second temps leur mission d'intérêt général (MIG) d'une durée de deux semaines durant l'été ou au cours de l'année scolaire suivante. La MIG est réalisée dans le département du volontaire, près de chez lui. Elle vise à développer la culture de l'engagement dans son environnement, permettre la découverte de secteurs côtoyés pendant le séjour ainsi qu'à renforcer l'autonomie des jeunes. Comme pour le séjour de cohésion, des adaptations pourront être mises en place pour les volontaires en situation de handicap.

La MIG constitue une étape déterminante du dispositif pour renforcer le suivi et l'accompagnement des jeunes. Sa préparation commence dès le séjour de cohésion, dont elle prolonge les apports pédagogiques et les dynamiques collectives.

Les missions sont notamment présentées dans le cadre de la mise en œuvre de la thématique Découverte de l'engagement. Cette préparation peut également s'appuyer sur des forums de l'engagement, organisés pendant le séjour, ainsi que sur l'intervention de jeunes bénévoles et volontaires, notamment en Service civique ou réservistes. Elle peut également se traduire par des actions en faveur de l'intérêt général notamment portées par le monde associatif auxquelles participeraient les volontaires pendant le séjour de cohésion. Elle se poursuit après le séjour de cohésion au travers d'événements dédiés organisés par les départements de résidence des volontaires.

Chaque mission doit correspondre à un **engagement minimum de 84 heures réparties au cours de l'année suivant le séjour de cohésion**. Elle doit s'inscrire dans une des neuf thématiques suivantes : défense et mémoire ; sécurité ; solidarité ; santé ; éducation ; culture ; sport ; environnement et développement durable ; citoyenneté.

Les MIG peuvent s'effectuer selon quatre modalités différentes :

- **Mission perlée** : un ou plusieurs volontaires apportent leur concours régulier à une structure locale chargée de service au public, comme les clubs sportifs, les services de pompiers, les Ephad, etc. ;
- **Mission ponctuelle** : un ou plusieurs volontaires apportent leur concours à un projet d'intérêt général existant et ponctuel comme l'organisation d'événements culturels ou sportifs, des chantiers de restauration du patrimoine, des missions en faveur de l'environnement, auprès de personnes démunies, etc. ;
- **Projet collectif** : un ou plusieurs volontaires poursuivent un projet autonome d'intérêt général, accompagnés par une structure spécialisée. Les volontaires réalisant un projet collectif seront accompagnés par une structure identifiée ;
- **Préparation et formation en vue d'un engagement volontaire en phase 3** : certaines missions nécessitent un temps de formation, par exemple les missions dans le domaine de la sécurité civile ou auprès de publics vulnérables.

Les structures d'accueil pouvant proposer des missions sont, pour partie, identiques aux organismes éligibles à l'accueil de volontaires en Service civique. Ainsi, peuvent proposer des missions :

- les associations loi 1901 proposant des missions au service de l'intérêt général sur les thématiques définies ;
- les personnes morales de droit public : les services de l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics ;
- les établissements de santé privés d'intérêt collectif ;
- **les services sociaux et médico-sociaux (ESSMS)** publics et associatifs ;
- **l'armée**, les services de police, de gendarmerie et de sécurité civile ;
- **les entreprises solidaires** d'utilité sociale agréées.





Contact presse

01 55 55 30 10

spresse@education.gouv.fr